

TERMES DE REFERENCE D'EVALUATION

Référence : DA NO 00478 Evaluation Externe AECID

PROJET DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRO-PASTORALES DIVERSIFIEES, INCLUSIVES ET DURABLES DANS LA WILAYA DU GORGOL

FINANCE PAR



SUMMARY TABLE

Nom du bureau pays	République Islamique de Mauritanie
Numéro du contrat	MRJ1AC
Zone (pay/s, Province/s)	Wilaya du Gorgol
Titre du projet	Promotion du développement des filières agro-pastorales diversifiées, inclusives et durables dans la wilaya du Gorgol
Bénéficiaires	Bénéficiaires directs : En SAME : 3984 (2424 femmes et 1560 hommes) Bénéficiaires indirects : 26138
Secteur(s)	Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence (SAME).
Durée	24 mois
Date de début	01 Février 2025
Date de fin	31 Janvier 2027
Bailleur	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)
Partenaire de mise ne œuvre	ACSADE (Action pour la Santé et le Développement), ONG mauritanienne basée à Kaédi
Type d'évaluation	Evaluation Finale Externe
Dates de l'évaluation	01 novembre 2026 au 15 Décembre 2026

ACRONYMES

Acronymes
ACF : Action contre la Faim
ACSAD : Action Pour la Santé et le Développement
AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AGR : Activité Génératrice de Revenu
AVEC : Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
CAD : Comité d'Aide au Développement
CAFIL: Cadre de Concertation des Acteurs de la Filière Lait /Fourrage
CNRADA : Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
MEAL : Monitoring, Evaluation, Accountability, and Learning (Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage)
DRASAG: Délégation Régionale de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire du Gorgol
DREG: Délégation Régionale d'Elevage du Gorgol
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OG: Objectif Général
OS: Objectif Spécifique
PHG: Plateforme Horticole du Gorgol
SAME : Sécurité Alimentaire et Moyen d'Existence
COGES : comité de gestion
UTL : Unité de Transformation Laitière

1. INFORMATION SUR LE PROJET

1.1 OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs du projet	OG : Contribuer à l'amélioration des filières agropastorales pour soutenir le développement socioéconomique des femmes dans la Wilaya du Gorgol OS : Améliorer les conditions de vie des femmes des filières horticoles et laitières du Gorgol en augmentant leurs revenus, leur autonomie économique, leurs capacités techniques et leur accès aux ressources productives et financières
Résultats attendus et indicateurs clés	Résultat 1 : L'appui à la production, au transport et à la commercialisation des produits maraîchers a amélioré les revenus des femmes actrices de la filière maraîchère Résultat 2 : L'appui à la production, la transformation et la commercialisation des produits laitiers locaux a amélioré les revenus des femmes actrices de la filière laitière Résultat 3 : Les capacités techniques ainsi que l'accès à un système de crédit solidaire pour les femmes des filières maraîchère et laitière ont été renforcés Résultat 4 : Les cadres de gouvernance des filières maraîchère et laitière sont améliorés pour le développement économique local
Principales activités implémentées	1. Développement de la filière maraîchère • Aménagement et sécurisation des périmètres maraîchers avec des systèmes d'irrigation économes en eau. • Mise à disposition d'intrants, équipements et matériels agricoles. • Production et commercialisation de semences certifiées adaptées au contexte local. • Renforcement des capacités de stockage, de transport et de commercialisation des produits maraîchers. • Appui à la transformation et à la valorisation des produits maraîchers. 2. Développement de la filière laitière • Réhabilitation et équipement des unités de transformation laitière. • Renforcement des capacités de collecte, conservation et transformation du lait. • Développement de la production fourragère et promotion de la stabulation. • Appui aux services de santé animale, notamment la vaccination et la sensibilisation aux maladies animales. • Promotion des normes de qualité et de valorisation du lait local. 3. Renforcement économique et des capacités des femmes • Formation en leadership féminin, gestion organisationnelle et entrepreneuriat.

	• Renforcement des compétences techniques dans les filières maraîchère et laitière. • Appui à l'accès aux marchés, au marketing et à la gestion des chaînes de valeur. • Mise en place et accompagnement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). • Formation de gestionnaires locaux pour la maintenance des équipements agricoles. 4. Amélioration de la gouvernance et de la structuration des filières • Mise en place et renforcement des plateformes et coopératives de femmes. • Développement de systèmes de suivi des productions et des acteurs des filières. • Plaidoyer pour l'accès des femmes aux ressources productives, notamment la terre. • Organisation de visites d'échanges et de partage d'expériences. • Appui à la recherche et à l'innovation pour des pratiques agricoles résilientes au changement climatique.
--	---

1.2 STATUT DU PROJET

Action contre la Faim (ACF), en partenariat avec ACSADE, met en œuvre le projet « Promotion du développement des filières agro-pastorales diversifiées, inclusives et durables dans la wilaya du Gorgol », financé par l'AECID. Doté d'un budget de 1 million d'euros, le projet intervient principalement dans les moughataas de Kaédi et Lexeiba avec pour objectif de renforcer l'autonomisation économique des femmes à travers le développement des filières maraîchère et laitière.

L'intervention a amélioré l'ensemble de la chaîne de valeur agro-pastorale en agissant sur la production, la transformation et la commercialisation des produits, tout en favorisant l'accès aux ressources productives et financières et en renforçant la gouvernance économique locale.

Dans la filière maraîchère, le projet a permis l'aménagement et la sécurisation de dix périmètres maraîchers, l'installation de systèmes d'irrigation économes en eau, la réalisation de deux mini-forages ainsi que la distribution d'équipements et d'intrants agricoles aux coopératives féminines. Une coopérative de commercialisation de semences certifiées a été créée et deux coopératives de transport ont été mises en place et équipées de six tricycles afin de faciliter l'accès des productrices aux marchés.

Concernant la filière laitière, deux nouvelles unités de transformation ont été construites et six unités existantes ont été renforcées en équipements de collecte, de conservation et de transformation du lait. Le projet a également soutenu le développement de la production fourragère à travers l'installation de parcelles irriguées et l'acquisition de vaches laitières destinées à améliorer la disponibilité du lait durant la saison sèche.

Parallèlement aux investissements productifs, de nombreuses actions de renforcement des capacités ont été menées auprès des bénéficiaires. Les unités de transformation laitière ont bénéficié de formations techniques et commerciales, tandis que les coopératives maraîchères ont été accompagnées dans la production de semences améliorées avec l'appui du CNRADA. Le projet a également favorisé l'inclusion financière des femmes à travers le développement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC).

En complément, des cadres de concertation entre les acteurs des filières lait et fourrage ont été mis en place, des outils de suivi économique ont été développés pour les coopératives et des actions de plaidoyer ont été réalisées en faveur de l'accès des femmes aux ressources productives, notamment foncières. Une visite d'échange au Sénégal a également permis aux bénéficiaires de s'inspirer d'expériences réussies dans le domaine agro-pastoral.

À ce jour, le projet affiche un niveau d'exécution d'environ 90 %, avec la majorité des activités réalisées et plusieurs résultats atteints ou dépassés avant son terme, notamment en matière d'appui aux coopératives, de renforcement des capacités et de développement des activités productives. Quelques retards ont été enregistrés dans la construction des hangars de stockage et dans certaines activités liées aux cultures fourragères et aux aménagements hydrauliques. Toutefois, ces contraintes ont été progressivement résorbées et les travaux présentent désormais un niveau d'avancement satisfaisant.

Les objectifs définis au lancement du projet ont été maintenus tout au long de sa mise en œuvre. Aucun ajustement majeur n'a été nécessaire, témoignant de leur pertinence et de leur adéquation avec les besoins des bénéficiaires et les résultats obtenus sur le terrain.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

2.1 JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation est liée à une exigence du bailleur sur le contrat. Elle sera menée pour mesurer les résultats atteints par rapport aux objectifs fixés, tirer des leçons pour les futures interventions et répondre aux exigences de redevabilité envers le bailleur et les bénéficiaires.

2.2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'objectif global de l'évaluation finale est d'apprécier de manière indépendante et systématique la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets et la durabilité du projet, en analysant les changements observés auprès des bénéficiaires et des parties prenantes. L'évaluation visera également à identifier, documenter et capitaliser les bonnes pratiques, innovations, expériences et enseignements générés par la mise en œuvre du projet, ainsi que

les facteurs ayant favorisé ou limité leur réussite, afin de formuler des recommandations opérationnelles et de dégager des éléments susceptibles d'être reproduits, adaptés ou mis à l'échelle dans de futures interventions

Plus spécifiquement l'évaluation vise à :

- Évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets et la durabilité du projet, au regard de ses objectifs, résultats attendus et du contexte d'intervention.
- Analyser les changements observés auprès des bénéficiaires et des acteurs institutionnels et communautaires, en identifiant les principaux facteurs ayant contribué ou limité l'atteinte des résultats.
- Identifier et documenter les bonnes pratiques, approches innovantes et mécanismes ayant favorisé les résultats du projet, notamment dans les domaines du développement des moyens d'existence, de l'agro-pastoralisme, de l'autonomisation économique des femmes et du renforcement des capacités locales.
- Analyser les conditions de réussite, les facteurs de transférabilité et les limites des bonnes pratiques identifiées, afin de déterminer dans quelles conditions elles peuvent être reproduites, adaptées ou mises à l'échelle dans d'autres contextes.
- Capitaliser les principaux enseignements et expériences du projet, en recueillant les perspectives des bénéficiaires, des partenaires, des équipes de mise en œuvre et des acteurs institutionnels.
- Formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques visant à améliorer les futures interventions d'ACF et de ses partenaires et à renforcer l'utilisation des acquis et bonnes pratiques issus du projet.

2.3 UTILISATION ET UTILISATEURS DE L'EVALUATION

Les résultats de l'évaluation seront utilisés par ACF, le bailleur et les partenaires locaux pour améliorer la planification, la mise en œuvre et la durabilité des projets similaires et tirer des enseignements de l'expérience pour élaborer de nouvelles stratégies, recueillir les leçons apprises et les bonnes pratiques pour les futurs projets dans les pays, recueillir des preuves de la réussite d'Action contre la Faim sur le terrain pour préparer le contenu du plaidoyer et de la communication.

3. PORTEE DE L'EVALUATION

3.1 ELEMENTS COUVERTS PAR L'EVALUATION

L'évaluation finale couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet et portera sur les différentes composantes, activités et résultats développés dans les zones d'intervention. Elle analysera la logique d'intervention du projet, la qualité de sa mise en œuvre, l'atteinte des résultats, les changements observés auprès des bénéficiaires ainsi que les perspectives de durabilité des acquis.

L'évaluation portera notamment sur les dimensions liées au renforcement des moyens d'existence, au développement agro-pastoral, à l'autonomisation économique des femmes, au renforcement des capacités des organisations et acteurs locaux, ainsi qu'aux mécanismes de participation et d'appropriation mis en place au cours du projet.

Elle prendra en compte les différents niveaux d'intervention et catégories de parties prenantes : bénéficiaires directs et indirects, organisations communautaires et coopératives, autorités locales, services techniques déconcentrés, partenaires de mise en œuvre et autres acteurs concernés.

Une attention particulière sera accordée aux dimensions transversales, notamment le genre, l'inclusion, la participation, la redevabilité, la durabilité environnementale et la prise en compte des facteurs contextuels susceptibles d'avoir influencé les résultats.

Enfin, l'évaluation intégrera une dimension de capitalisation visant à identifier et documenter les bonnes pratiques, innovations, mécanismes de changement et enseignements issus du projet. Elle analysera leurs facteurs de réussite, leurs limites, ainsi que les conditions nécessaires à leur réplication, adaptation ou mise à l'échelle dans de futures interventions.

4. APPROCHE ET QUESTIONS D'EVALUATION

L'évaluation utilisera 5 des six critères suivants de l'OECD-CAD et les questions correspondantes. Le consultant sera en mesure d'examiner et de réviser les questions (et non les critères) en consultation avec l'équipe MEAL et programme du bureau de pays d'Action contre la Faim, dans le cadre de la phase de démarrage de l'évaluation. Au-delà de l'analyse des critères de l'OCDE-CAD, l'évaluation devra également examiner la performance du projet à travers le prisme des principes de qualité, de responsabilité et de redevabilité de l'action humanitaire. À ce titre, une attention particulière sera portée à l'alignement de l'intervention avec les engagements pertinents du Core Humanitarian Standard (CHS), notamment en matière de participation des communautés, accès à l'information, mécanismes de gestion des plaintes et retours, pertinence de l'assistance, prise en compte des groupes les plus vulnérables, apprentissage organisationnel et redevabilité envers les populations affectées. Cette analyse complémentaire permettra d'enrichir l'appréciation de la qualité et de l'impact de l'intervention au-delà des seuls critères OCDE-CAD.

a) PERTINENCE

Ce critère vise à apprécier dans quelle mesure les objectifs, les stratégies d'intervention et les activités mises en œuvre par le projet répondaient aux besoins prioritaires des femmes et des communautés agro-pastorales de la wilaya du Gorgol. Il permettra également d'évaluer la qualité de la conception du projet, la cohérence de sa logique d'intervention, ainsi que l'adéquation des approches adoptées au contexte social, économique et environnemental de la zone d'intervention

Les questions de recherche pour ce critère sont :

- Dans quelle mesure les objectifs du projet répondaient-ils aux besoins des femmes des filières maraîchère et laitière de Kaédi et Lexeiba ? Dans quelle mesure la conception du projet et ses stratégies d'intervention ont-elles permis de répondre aux contraintes identifiées lors du diagnostic initial ? Les activités mises en œuvre étaient-elles pertinentes au regard des priorités des bénéficiaires et des acteurs locaux ? Les stratégies retenues (coopératives, AVEC, plateformes, semences améliorées, partenariats) étaient-elles adaptées au contexte local et aux

capacités des bénéficiaires ? Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'autonomisation des femmes, à la résilience climatique et au développement économique local ? Le ciblage des bénéficiaires a-t-il permis d'atteindre les femmes et groupes les plus vulnérables ? Dans quelle mesure les partenariats avec ACSADE, les services techniques et les autorités locales ont-ils renforcé la pertinence et l'appropriation du projet

b) COHERENCE

Ce critère vise à analyser la cohérence interne du projet entre ses différentes composantes, ainsi que sa cohérence externe avec les autres interventions et politiques sectorielles pertinentes. Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure les actions mises en œuvre se complètent mutuellement, s'intègrent dans l'écosystème des acteurs de développement présents dans la zone et contribuent à une réponse harmonisée aux besoins des bénéficiaires.

La question de recherche pour ce critère est :

- Dans quelle mesure les différentes composantes du projet se sont-elles complétées et renforcées mutuellement pour atteindre les résultats attendus ? Dans quelle mesure le projet a-t-il créé des synergies avec les autres interventions d'Action contre la Faim (ACF) et des partenaires présents dans le Gorgol ? Dans quelle mesure la coordination avec les services techniques, les collectivités locales, le CNRADA, ACSADE et les autres acteurs a-t-elle contribué à la réussite du projet ? Le projet a-t-il favorisé la complémentarité des interventions tout en évitant les duplications avec les autres acteurs de développement ? Dans quelle mesure les mécanismes de concertation et les partenariats ont-ils renforcé l'ancrage local et institutionnel du projet ? Dans quelle mesure le projet est-il aligné avec les stratégies et politiques nationales et local de développement agricole, d'élevage, de sécurité alimentaire et d'autonomisation des femmes ? Dans quelle mesure les approches promues contribuent-elles à la durabilité des systèmes locaux de production, de gouvernance et du développement économique local ? Des synergies et complémentarités ont-elles été effectivement développées avec d'autres intervention ?

c) EFFICACITE

Ce critère vise à apprécier dans quelle mesure les résultats attendus du projet ont été atteints et ont contribué à la réalisation de l'objectif spécifique. Il permettra également d'analyser les facteurs ayant favorisé ou limité l'atteinte des résultats, ainsi que l'efficacité des mécanismes de pilotage, de suivi et d'adaptation du projet.

Les questions de recherche pour ce critère sont :

- Dans quelle mesure les résultats attendus du projet ont-ils été atteints conformément aux objectifs, indicateurs et délais prévus ? Dans quelle mesure les interventions ont-elles contribué à l'amélioration des revenus, de l'autonomisation économique et du leadership des femmes des filières maraîchère et laitière ? Dans quelle mesure les dimensions transversales, notamment le genre, la résilience climatique, la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration des moyens d'existence, ont-elles été intégrées et prises en compte ? Dans quelle mesure les mécanismes de suivi-évaluation, d'apprentissage et de redevabilité ont-ils permis d'orienter la prise de décision et d'adapter les interventions en temps opportun ? Quels ont été les principaux facteurs de réussite, contraintes, risques et hypothèses ayant influencé l'atteinte des résultats du projet ?

d) EFFICIENCE

Ce critère analyse dans quelle mesure les ressources humaines, financières, matérielles et techniques mobilisées ont été utilisées de façon optimale pour atteindre les résultats attendus du projet, dans le respect des délais et des standards de qualité.

La question de recherche pour ce critère est :

- Dans quelle mesure les ressources mobilisées ont-elles été utilisées de façon optimale pour atteindre les résultats du projet ? Les activités réalisées ont-elles permis d'obtenir les résultats attendus à un coût raisonnable et dans les délais prévus ? Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre a-t-elle favorisé l'appropriation des actions par les bénéficiaires et les acteurs locaux ? Quelles leçons apprises et recommandations peuvent améliorer l'efficacité, la durabilité et la performance de projets similaires ? Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre ont-elles permis une utilisation optimale des ressources ?

e) DURABILITE

Ce critère évalue dans quelle mesure les effets et bénéfices du projet pourront être maintenus après la fin du financement, grâce à l'appropriation des actions par les acteurs locaux et au renforcement des capacités des structures appuyées

La question de recherche pour ce critère est :

- Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils susceptibles de se maintenir après la fin du projet ? Les structures appuyées (coopératives, AVEC, unités de transformation, plateformes) sont-elles capables de poursuivre les acquis après la fin du projet Les mécanismes mis en place (coopératives, AVEC, plateformes, unités de transformation, partenariats institutionnels) sont-ils en mesure d'assurer la continuité des acquis ? Les bénéficiaires et les acteurs locaux se sont-ils appropriés les actions et les résultats du projet ? Dans quelle mesure le projet a-t-il renforcé les capacités techniques, organisationnelles et de gouvernance des structures appuyées ? Quels facteurs favorisent ou limitent la durabilité des résultats du projet ? Quels sont les principaux risques pouvant compromettre la pérennisation des acquis ?

5. METHODOLOGIE

Le consultant recruté proposera une méthodologie mixte (qualitative et quantitative) adaptée aux objectifs et résultats attendus de l'évaluation. À titre indicatif, la méthodologie pourrait inclure les éléments suivants :

- Revue documentaire des rapports programmatiques et techniques du projet (document de projet, rapports d'activités, rapports de suivi, études, diagnostics, APR, bases de données, etc.) afin de consolider les acquis et de cadrer les thématiques à explorer.
- Analyse quantitative à partir des données de suivi du projet, des bases de données disponibles, des enquêtes de référence et finales, ainsi que de tout autre support statistique pertinent. Cette analyse visera à mesurer l'atteinte des résultats et des indicateurs du projet, ainsi qu'à documenter les changements observés chez les bénéficiaires.
- Enquêtes quantitatives auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires, lorsque pertinent, afin de recueillir des données sur les effets du projet, le niveau de satisfaction, l'utilisation des services ou des acquis, et les changements observés.
- Entretiens semi-directifs avec les principaux acteurs (équipes projet, autorités locales, services techniques, partenaires de mise en œuvre, prestataires, etc.) pour analyser les processus de mise en œuvre, les résultats atteints, les difficultés rencontrées et les facteurs de succès.
- Groupes de discussion (focus groups) avec les bénéficiaires et non-bénéficiaires (coopératives féminines, membres d'AVEC, unités de transformation, producteurs et productrices, leaders communautaires, etc.) afin de recueillir les perceptions collectives sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet.

La méthodologie proposée devra garantir la triangulation des sources, la prise en compte des différents profils de bénéficiaires (sexe, âge, statut, vulnérabilités), et le respect des principes éthiques (consentement éclairé, confidentialité, sécurité des participants).

Le consultant travaillera sous la supervision d'un comité de pilotage, composé des représentants du Département MEAL, du Département SAME, ainsi que du Directeur Adjoint aux Programmes. Ce comité validera les choix méthodologiques, les outils de collecte, et assurera un suivi technique de la mission

Le consultant soumettra un protocole méthodologique détaillé (y compris les outils de collecte) au comité de pilotage pour validation avant le démarrage effectif de la collecte de données.

6. LIVRABLES

Les éléments suivants sont les livrables de l'évaluation que l'évaluateur remettra à ACF :

Livrables

Rapport de démarrage (la matrice des questions d'évaluation doit y être annexée)

Première version du rapport d'évaluation (qui doit être validée avant d'intégrer les commentaires finaux et modifications)

Version finale du rapport d'évaluation

Restitution (Présentation Powerpoint aux membres de l'équipe d'Action contre la Faim et du partenaire ACSADE au niveau de la Base et de la coordination)

Tous les livrables doivent être soumis en français et suivre le format partagé par ACF.

La qualité des livrables sera évaluée, discutée et approuvée par un comité composé de l'équipe MEAL et la coordination technique.

7. GESTION DE L'EVALUATION ET PLAN DE TRAVAIL

Les présents termes de référence de l'évaluation ont été élaborés de manière participative par le comité de pilotage sur la base des contributions des parties prenantes concernées.

L'évaluateur rendra compte directement au représentant du département MEAL. L'évaluateur soumettra tous les livrables de l'évaluation directement et uniquement au représentant du Département MEAL qui les transmettra au comité de pilotage pour commentaires/revues/validation.

Le représentant du Département MEAL consolidera les commentaires et les enverra à l'évaluateur à la date convenue entre le comité de pilotage et l'évaluateur ou dès réception des commentaires du comité de pilotage.

L'évaluateur tiendra compte de tous les commentaires pour finaliser les livrables et le soumettra au représentant du Département MEAL de l'évaluation pour une deuxième révision. Si le comité de pilotage a encore des commentaires, d'autres échanges auront lieu. Ensuite, le représentant du département MEAL communiquera la version finale du rapport au comité de pilotage et aux parties prenantes concernées (conformément au plan de diffusion).

WORKPLAN

Activités	Nombre de jours de travail	Dates provisoires*
Création du comité de pilotage et identification du lead de l'évaluation	5	01/09/2026
Conception des termes de référence et de la matrice des questions d'évaluation.	11	06/09/2026-25/09/2026
Lancement et recrutement du consultant	32	26/09/2026-31/10/2026
Briefing de l'évaluateur	0.5	02/11/2026
Revue documentaire et rédaction du rapport de démarrage	7	03/11/2026-10/11/2026
Collecte de données	10	11/11/2026-21/11/2026
Version 1 du rapport d'évaluation	7	22/11/2026-29/12/2026
Aller-retour entre l'évaluateur et le comité de pilotage	7	30/11/2026-07/12/2026
Finalisation et validation du rapport	3	07/12/2026-11/12/2026
Restitution meeting l'atelier de restitution	0.5	12/12/2027
Total Jours pour la consultance uniquement :	35	

*dates susceptibles d'être modifiées

8. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

Le consultant (ou le bureau de consultance) devra justifier d'une expertise confirmée en évaluation de projets humanitaires ou de développement, avec une spécialisation en méthodologies qualitatives et quantitatives appliquées aux secteurs de la sécurité alimentaire, de la résilience communautaire.

Le profil attendu est le suivant :

- Bonne connaissance des projets SAME, notamment des interventions visant le renforcement durable des revenus, des moyens d'existence et de l'autonomisation économique des femmes agropastorales.
- Expérience de terrain significative (au moins 5 ans) dans l'évaluation qualitatives et quantitatives de projets humanitaires et de développement ;
- Connaissance approfondie des problématiques liées à la sécurité alimentaire et au développement communautaire ;
- Diplôme universitaire de niveau Master ou plus (sciences sociales, nutrition, agronomie, développement international, ou domaines apparentés) ;
- Expérience significative dans la coordination, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes ;

- Maîtrise des approches qualitatives : conduite d'entretiens, animation de groupes de discussion, observation directe, analyse thématique (manuelle ou avec logiciel type NVivo, Atlas.ti, etc.) ;
- Bonnes compétences en communication et expérience de l'animation d'ateliers ;
- Capacité à rédiger des rapports clairs et utiles (il peut être demandé de produire des exemples de travaux antérieurs) ;
- Maîtrise de la langue française et l'arabe sera un atout.
- Compréhension des exigences des bailleurs en termes d'évaluation ;
- Capacité à gérer le temps et les ressources disponibles et à travailler dans des délais serrés ;
- Indépendance par rapport aux parties concernées.

9. ASPECTS JURIDIQUES ET ETHIQUES

Le rapport final d'évaluation est la propriété d'ACF. Action contre la Faim sera le principal destinataire de l'évaluation et ses résultats pourraient avoir un impact sur les stratégies opérationnelles et techniques. Ceci étant dit, Action contre la Faim est susceptible de partager les résultats de l'évaluation avec les groupes suivants :

- Bailleur(s)
- Partenaire du consortium
- Partenaires gouvernementaux
- Diverses instances de coordination

Pour les évaluations indépendantes, il est important que le consultant n'ait aucun lien avec la gestion du projet, ni aucun autre conflit d'intérêt qui pourrait nuire à l'indépendance de l'évaluation.

10. CONTENU DES OFFRES

Les candidats intéressés par cette mission d'évaluation doivent soumettre un dossier composé de :

- Dossier administratif :
 - Copie Registre de commerce ou équivalent
 - Copie NIF : Numéro d'Identification Fiscale Attestation de non-redevance fiscale ou de régularité fiscale ou équivalent
 - Copie RIB du consultant ou bureau
 - Copie Carte nationale d'identité ou passeport du consultant ou bureau
 - Copie d'attestation fiscale ou équivalent (montrant que le consultant ou le bureau est à jour de ses cotisations)
- Une offre technique comprenant :
 - La compréhension des enjeux de l'étude et des TdR,
 - La méthodologie et outils proposés,
 - Un chronogramme présentant les détails pour la réalisation de chacune des phases d'évaluation.
 - Un CV actualisés des Experts clés
 - Des attestations de bonne fin des missions similaires et les références/contacts professionnels des structures concernées.
- Une offre financière comprenant un budget détaillé (Consultance, frais administratifs et logistique)

11. FORMAT DE RÉPONSE

Les offres seront envoyées uniquement par mail à l'adresse suivante : appeloffres@mr.acfspain.org avec comme objet « DA NO 00478 Evaluation Externe AECID » ; les propositions seront soumises au plus tard le 16/10/2026 à 23h59 (heure de Nouakchott) Pour toutes questions ou clarifications merci d'adresser un mail à : appeloffres@mr.acfspain.org

12. PROPOSITIONS EN RETARD

Les propositions arrivant après la date limite ne seront pas acceptées.

Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de la demande de consultation. Action contre la Faim pourra demander des clarifications à tout fournisseur si cela est nécessaire.

13. LANGUE DES OFFRES ET PROCEDURE

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés entre le soumissionnaire et Action contre la Faim doivent être rédigés en Français.

Les documents justificatifs et autres documents fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, pourvu qu'ils soient accompagnés d'une traduction exacte en Français.

Toutefois, pour l'interprétation de l'offre, la version Française prévaudra.

14. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la consultation.

15. COUT DE PREPARATION DES OFFRES

Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

16. OUVERTURE, EVALUATION DES OFFRES ET CRITERES DE SELECTION

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

Critères	Points
Conformité du dossier administratif	
Registre de commerce (la preuve de la mention de l'activité de consultance)	Recommandée
Attestation de non-redevance fiscale ou de régularité fiscale	Recommandée
Certificat d'identification Fiscale	Obligatoire
Attestation de domiciliation Bancaire au nom de l'entité	Recommandée
Copie du passeport ou CNI du consultant ou responsable du bureau	Obligatoire
Offre Technique (70 Points)	
Diplômes requis	15
Expérience de terrain significative dans l'évaluation qualitatives et quantitatives de projets humanitaires / de développement ; Bonne connaissance des projets SAME, notamment des interventions visant le renforcement durable des revenus, des moyens d'existence et de l'autonomisation économique des femmes agropastorales Très Bonne (20 points) , Bonne (15 points) et Moyenne (10 points) si pas de connaissance en SAME (0)	20
- Maîtrise des approches qualitatives et quantitatives : conduite d'entretiens, animation de groupes de discussion, observation directe, analyse thématique (manuelle ou avec logiciel type NVivo, Atlas.ti, etc.) ; - Bonnes compétences en communication et expérience de l'animation d'ateliers Très Bonne (10 points), Bonne (7 points) et Moyenne (5 points) sinon (0)	10
Expérience dans la rédaction de synthèses et de rapports Très Bonne (10 points), Bonne (7 points) et Moyenne (5 points) sinon (0)	10
Qualité de la compréhension, de la méthodologie de l'offre technique et respect du chronogramme ; Très Bonne (15 points), Bonne (10 points) et Moyenne (5 points) sinon (0)	15
Offre Financière (30 Points)	
Evaluation des propositions financières : L'offre la moins disante aura la meilleure note et les autres fournisseurs auront une note dégressive selon leurs prix (montant du moins disant/montant à évaluer) *% évaluation (15%)	15
Budget bien détaillé de la consultance prenant en compte tous les éléments (Prestations, frais administratifs et Logistique) - Si le devis bien détaillé : 5 points ; - Si le devis non détaillé : 2 points.	5
Modalité et mode de paiement ; Les modalités et conditions de paiement souhaité : - Si virement bancaire et sans besoin d'avance : 5 points ; - Si virement bancaire avec demande d'avance (après début de l'activité) : 2 points ; <i>Les pré financements sont fortement conseillés</i>	5
Validité de L'offre Si validité plus de 3 mois : 5 points	5

• Si validité 3 mois : 2,5 points • Si validité moins de 3 mois : 1 point • Sinon : 0 point <i>Recommandation de 90 jours minimum</i>	
Total	100

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Nouakchott par un comité d'évaluation interne composé de représentants d'Action contre la Faim.

La consultance sera attribuée à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts et du prix de l'offre.

Les offres seront évaluées selon un certain nombre de critères qui seront par la suite notés puis pondérés. Ainsi, 3 aspects seront évalués : l'aspect administratif, l'offre technique et financier.

Toute information non communiquée par le fournisseur sera prise en compte dans l'évaluation, et aura alors la note de zéro.

Action contre la Faim se réserve le droit de contacter, après l'évaluation, les soumissionnaires présélectionnés afin de mener des entretiens approfondis sur leur proposition.

Il sera fait de même pour les informations ne correspondant pas aux attentes d'Action contre la Faim. La notation se fera suivant la logique de la meilleure Qualité, au meilleur Coût, suivant les meilleurs Délais.

17. ANNEXES

Proposition de projet

(Pour obtenir la proposition du projet merci d'adresser un mail à appeloffres@mr.acfspain.org)